

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE14

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

Au début de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« « mixité » des exploitations biologiques »,

les mots :

« mixité des modes de production sur les exploitations à l'issue de la période de conversion à l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.